

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 30 MARS 2026**

Date de la convocation  
24.03.2026

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 28  
Votants 29

L'an deux mille vingt six  
le trente mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,  
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),  
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER,  
M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT,  
Conseillers municipaux.

**ABSENTE EXCUSÉE:**

Mme ENON.

*Pouvoir de Mme Anne-Sophie ENON à Mme Laurence MOUSSEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la  
Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat Energies Vienne**

Vu l'article L 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2023-DCL/BICL-016 en date du 28 décembre 2023,  
portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier  
2025,

Etant rappelé que la collectivité est adhérente du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant, à la suite des élections municipales et communautaires de 2026, la  
nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la  
collectivité au sein de la Commission territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES  
VIENNE,

Considérant que, conformément aux dispositions du I de l'article L.5211-7 et de  
l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation des  
délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération  
intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - **7 AVR. 2026** .....

Publié le : ..... - **7 AVR. 2026** .....

Notifié le : .....

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal ou communautaire peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

### **Rappel du rôle du Syndicat ENERGIES VIENNE**

Le Syndicat ENERGIES VIENNE fédère et optimise l'organisation et le développement du service public de l'énergie. Pour remplir ces missions, le Syndicat est à la tête du Groupe Sorégies, entreprises locales d'énergie qui jouent un rôle majeur dans le cadre de l'accélération des transitions énergétiques nécessaires dans les territoires. Depuis 2023, le Syndicat ENERGIES VIENNE a engagé la dynamique « Destination neutralité carbone » : viser, avec et pour l'ensemble des collectivités adhérentes, l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Ses principaux programmes portent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la performance de l'éclairage public (100% LED), le développement de la mobilité électrique (bornes de recharge), la fourniture d'électricité et de gaz naturel produits localement et à un prix maîtrisé (groupement d'achat).

### **Principales missions des représentants de la collectivité**

- Electeur : peut se porter candidat et vote pour élire les membres du Comité syndical,
- Porte-parole de la collectivité pour les sujets liés à l'énergie et à la transition énergétique : fait remonter les sujets difficiles et les nouveaux besoins,
- Acteur de la politique du Syndicat : participe aux webinaires et séances d'information pour rendre compte aux autres élus des programmes mis en œuvre.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Renonce à recourir au scrutin secret,

⇒ Désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Énergie du Syndicat ENERGIES VIENNE de son territoire :

    ✚ M. Francis AUCHER : représentant CTE titulaire

    ✚ M. Gilles ROUX : représentant CTE suppléant

⇒ Prend acte que ses représentants devront rendre compte régulièrement au Conseil des décisions et informations provenant du Syndicat ENERGIES VIENNE.

La secrétaire de séance,  
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

